

HORAIRES DE RENTRÉE

Horaires susceptibles de modifications - Consultez notre site > www.lacroixrouge-brest.fr

**LUNDI 1^{er}
SEPTEMBRE 2025**

COLLÈGE

NIVEAUX	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
Sixième	9h	15h20	D
Cinquième	13h30	15h20	D
Quatrième	13h30	15h20	D
Troisième	10h	12h	G

LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

NIVEAUX	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
Troisième Prépa Métiers	9h30	15h	H
CAP - Première année	9h30	15h	H
CAP - Deuxième année + CAP TAPISSIER	10h	12h	H
Seconde Professionnelle	9h	15h	H
Seconde Générale et Technologique	8h30	15h20	I
Première Professionnelle	13h30	15h20	H
Première Générale et Technologique	13h30	15h20	M ou N
Terminale Professionnelle	10h	12H	H
Terminale Générale et Technologique	10h	12h	M ou N

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NIVEAUX	ANNÉE	DÉBUT	FIN	BÂTIMENT
BTS Management Commercial Opérationnel	1 ^{re} année	9h30	12h	J
	2 ^e année	9h30	12h	
BTS Maintenance des Systèmes de Production	1 ^{re} année	13h30	15h20	J
	2 ^e année	13h30	15h20	
BTS Cybersecurité, Informatique et Réseaux, EElectronique	1 ^{re} année	13h30	15h20	J
	2 ^e année	13h30	15h20	
DTS Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique	1 ^{re} année	9h30	12h	J
	2 ^e année	9h30	12h	
	Pour les 3 ^e année, rentrée le 29 septembre		9h30	
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	1 ^{re} année PTSI	9h30	12h	J
	2 ^e année PT	9h30	12h	

TARIFS SCOLAIRES 2025-2026

	COLLÈGE		LYCÉE		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
CONTRIBUTION DES FAMILLES >	Mensuel	Trimestriel	Mensuel	Trimestriel	Mensuel	Trimestriel
Tarif réduit (boursiers)	68,50 €	228,23 €	84,50 €	281,67 €	120€	400 €
Tarif de base	71 €	236,67 €	87 €	290 €		
Tarif volontaire	75 €	250 €	92 €	306,67 €		

Ces tarifs s'entendent sur une année allant du 01/09/2025 au 30/06/2026 et seront réduits en fonction des stages et des dates de fin de cours. Contribution des familles : le tarif de base sera appliqué par défaut aux familles. Une réduction sera accordée une fois les élèves boursiers identifiés par l'établissement, avant la fin de l'année civile, avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre.

A compter de la rentrée 2025/2026, une tranche volontaire est créée sur la contribution des familles. En choisissant le tarif volontaire, vous participez à améliorer les moments de vie scolaire de vos enfants, au financement des équipements pédagogiques et investissements immobiliers de l'établissement, mais vous permettez également à l'établissement d'aider les familles qui, ponctuellement, éprouvent des difficultés financières.

DEMI PENSION 3 repas minimum par semaine	DP3 (3 jours)	63,50 € mensuel (211,67 € trimestriel)
	DP4 (4 jours)	85 € mensuel (283,33 € trimestriel)
	DP5 (5 jours)	106 € mensuel (353,33 € trimestriel)

Le forfait de demi-pension est un forfait annuel dont le tarif est réduit par rapport au tarif occasionnel, qui prend déjà en compte un certain nombre de jours de déductions (journée pédagogique, jour férié, pont, ...). De ce fait, il n'y aura pas de déduction supplémentaire. Les jours de déjeuner seront à préciser après connaissance de l'emploi du temps et seront fixes dans la semaine. Tarif du repas occasionnel : 6,60 €.

Internat Lycée & BTS	Pas d'internat au collège	370 €	1233,33 €	370 €	1233,33 €
Internat CPGE				395 €	1316,67 €

Rajout annuel pour une rentrée à l'internat le dimanche soir de 300 € ou 25 € par dimanche soir ponctuel.

Activités pédagogiques	Forfait activités en fonction des classes
Renforcement linguistique	Élèves de section européenne en première et terminale générale et technologique : 8 € par mois, soit 80 € par an

Le statut d'interne ou demi-pensionnaire est un engagement pour l'année scolaire toute entière. Passé le 15 septembre 2025, tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel et après règlement de frais de gestion de 70 €. Pour les internes, les arrhes sont perdues.

RÈGLEMENTS

MODALITÉS	ÉCHÉANCES
PRÉLÈVEMENT > Transmettre mandat SEPA + RIB sur votre espace NOEFIL	Du 07/10/25 au 07/07/26
CHÈQUE > Libellé à l'ordre de A.G.C.R.B	À réception des factures
ESPÈCES > Service comptabilité/bâtiment A	À réception des factures
CARTE BANCAIRE > Sur votre espace NOEFIL et au Service comptabilité/bâtiment A	À réception des factures
VIREMENT > Sur notre RIB du CMB indiqué sur les factures ou à demander par mail : comptabilite@lacroixrouge-brest.fr	À réception des factures

RÉDUCTIONS

	CONTRIBUTION*	DEMI PENSION**
2 ^e enfant >	-20%	-5%
3 ^e enfant >	-30%	-7%
4 ^e enfant >	-40%	-10%
= OU 5 ^e enfant >	-50%	-12%

Réductions non cumulables.

*Applicable sur la contribution scolaire annuelle du plus jeune.

**Annuellement - Hors 1^{er} degré.

- > **Réductions** calculées en fonction des indications transmises en début d'année scolaire.
- > **Remboursement :** Absence «maladie» sur justificatif médical et décompté à partir de la 2^e semaine d'absence (1^{re} semaine carencée).
- > **Bourses scolaires :** Les informations vous seront communiquées en début d'année par email.

PORTAIL FAMILLE - NOEFIL

Cet outil vous permet de consulter et régler vos factures.

Pour les nouveaux élèves, chaque représentant légal recevra, fin août, un courriel de NOEFIL afin d'activer son espace personnel.

> **Nous attirons votre attention sur le caractère essentiel de cette démarche.**



AVANT LA RENTRÉE, IL VOUS SERA DEMANDÉ :

- Saisir vos coordonnées bancaires dans le cadre du prélèvement mensuel (si vous ne l'avez pas effectué précédemment)
- Choisir le tarif volontaire
- Indiquer la répartition des frais en cas de multi payeurs
- Signer le contrat de scolarisation
- Indiquer si vous souhaitez louer un casier
- Indiquer si vous souhaitez cotiser à l'APEL et soutenir concrètement les projets de l'école au bénéfice des enfants.

LE JOUR DE LA RENTRÉE, IL VOUS SERA DEMANDÉ :

- Choisir le régime et les jours de déjeuner (pour les demi-pensionnaires)

MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE > Les livres sont remis le jour de la rentrée et sont prêtés.
En cas de perte et/ou détérioration, ils seront facturés en fin d'année en tenant compte du taux d'usure.

LYCÉES* > Les livres sont remis le jour de la rentrée.
Une facturation vous sera adressée pour la location et pour l'achat des livres de travaux pratiques.
En cas de perte et/ou détérioration, ils seront facturés en fin d'année en tenant compte du taux d'usure.

*Location Lycée Professionnel et Séries Technologiques (STMG/ST12D) : 38 € - Location Lycée Général : 53 €

FOURNITURES SCOLAIRES

COLLÈGE (cliquez pour voir la liste des fournitures)

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
LYCÉE PROFESSIONNEL
(Cliquez pour voir la liste des fournitures, uniquement pour les classes de Seconde / CAP / 3 PM)

POUR LES CLASSES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE, LES ENSEIGNANTS COMMUNIQUERONT LES DEMANDES SPÉCIFIQUES À LA RENTRÉE.

CARTE D'IDENTITÉ SCOLAIRE

Le jour de la rentrée, nous délivrons aux élèves une carte d'identité scolaire individuelle.

Elle doit être conservée durant tout le parcours scolaire de l'élève dans l'établissement.

Une photo d'identité autocollante lui sera remise dès la mi-septembre.

CETTE CARTE INDISPENSABLE AU QUOTIDIEN, PERMET AUX ÉLÈVES :

- D'être identifié par les adultes éducateurs de l'établissement,
- De déjeuner sur les différents pôles de restauration,
- De régler des achats aux cafétérias pour les lycéens.

Elle est rechargeable en ligne **UNIQUEMENT** via **NOEFIL** afin de régler les repas au self pour les externes et les demi-pensionnaires « hors forfaits » au tarif de 6,60 €/ repas, et achats aux cafétérias.

Chaque année, un autocollant, réactualisant le statut scolaire de l'élève sera apposé sur sa carte

En cas d'oubli, l'élève doit se présenter sur son lieu de restauration dédié **pour 13h00 SEULEMENT** afin qu'un éducateur lui délivre un plateau.

Nous comptons sur les élèves pour être vigilants quant à l'utilisation de cette carte d'identité scolaire.

En cas de perte, une nouvelle carte sera éditée par le responsable de vie scolaire et sera facturée 10 €.